

Commune de Pommiers la Placette



L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°40 du mois d'octobre 2015

Extraits des délibérations du Conseil municipal

L'information de la mairie La page des associations Les questions diverses



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le maire ... d'un mot, quelques paragraphes ...

Un village convivial

Si notre cadre de vie est particulièrement agréable et apprécié de tous, il n'est pas le seul attrait de notre commune. La convivialité qui règne dans notre village est aussi grandement responsable de cet attachement marqué à Pommiers la Placette. Mais la convivialité n'est pas le fruit du hasard. Elle est portée par l'action des nombreuses associations qu'animent les Pommerates et les Pommerats qui mobilisent leur énergie et leur temps pour que nos hameaux ne se transforment pas en un dortoir champêtre de la grande agglomération grenobloise. La rentrée est souvent synonyme d'inscription auprès de ces diverses associations et c'est aussi la réunion qui les regroupe pour organiser l'année à venir. Je profite donc de ces quelques paragraphes pour rendre l'hommage qui leur est dû :

- L'ADMR et son rôle irremplaçable auprès des familles et des personnes âgées qui ont un grand besoin de présence et de soutien dans la vie quotidienne ;
- L'AFR pour ces animations aux profits des grands et des petits ;
- Le club entraide qui permet à tous nos anciens de se retrouver chaque semaine dans la joie et la bonne humeur ;
- Le COCO, notre grand organisateur des fêtes pommerates, la vogue, la Saint-Jean, la soirée jeu, etc...
- La paroisse pour l'entretien de l'église et l'organisation des cérémonies ;
- Le sou pour son soutien aux sorties scolaires et son après-midi belote du mois de janvier ;
- Le souvenir français et l'association des anciens combattants pour leur présence active lors de nos cérémonies du souvenir ;
- Le temps d'être soi, pour se relaxer ;

Pour finir quelques mots sur une association très présente et très ancienne dans notre commune : l'ACCA, en effet à la différence des associations précédentes cette dernière animatrice de notre commune (repas annuel, boudin, soutiens de sorties scolaires, etc.) est soumise à de nombreuses obligations imposées par la loi : assurer l'organisation technique de la chasse et la formation de ses adhérents, favoriser le développement du gibier dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, réguler la présence des animaux classés comme nuisibles, veiller au respect des plans de chasse (chevreuil, cerf, chamois, mouflon et daim) et contribuer à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore. Que toutes soient ici remerciées et que les Pommerats soient encore plus nombreux à les soutenir et les respecter.

Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi / mardi 11h à 12h -- 14h à 17h

Mercredi 17h à 19h --- Samedi 10h à 12h

Permanence du maire le samedi de 10h à 12h

Rencontre avec les adjoints sur rendez-vous

Bilan et approbation du règlement intérieur des services périscolaires.

M. Jean VEDEL présente tout d'abord le bilan financier des services périscolaires :

Cantine :

Nombre de repas par rapport à 2013-2014 :-
563 repas, nombre d'enfants /jour : -3
enfants/jour

Résultat cantine : -2907.83€ de déficit qui ne prend pas en compte la participation de la commune de Saint Julien de Ratz qui s'élève à 1052€ et qui reste à percevoir.

Garderie :

Nombre de quarts d'heure : -2002 quarts
d'heure, soit 12 quarts d'heure moyens
Résultat global : -337.52€

Activités APE :

Nombre d'enfants : -60 enfants/jour,
Résultat global : -4043.59€
Déficit cumulé total : -7298.94€, soit une baisse
de 1569.48€ par rapport à 2013-2014.

Quotient familial :

10 familles avec QF< à 1000€, 13 familles avec
QF>à 2500 et 44 familles avec QF compris entre
les deux montants.

M. Bruno VARALE fait la lecture du règlement
actualisé des services périscolaires :

Rajout de la garderie le mercredi de 11h30 à
12h30,

Les autres points restent inchangés.

Il sera demandé à la commune de Saint Julien
de Ratz de verser la somme conforme au
financement de la cantine. *Adopté à l'unanimité.*

Dérogations scolaires.

Dérogations scolaires parvenues en mairie le 10
juin 2015 pour l'année scolaire 2015-2016.

La famille BESSIERES (commune de St Julien de
Ratz) demande une dérogation pour l'inscription
de leurs enfants sur notre commune. Il s'agit
de : Clovis et Cléante. Le Maire propose
d'émettre un avis favorable à cette demande de
dérogation. *Adopté à l'unanimité*

Mise en gestion locative de la Cure de Pommiers la Placette.

Monsieur le maire fait part de la proposition de
l'Agence Immobilière BOYER TOROLLION pour
la gestion locative de la cure suite à une
sollicitation des élus et il rappelle que c'est cette
même agence qui a en gestion le chalet en face
de la mairie depuis plusieurs années.

Il explique que cette proposition permettra au
même titre que la gestion du chalet d'assurer et
de garantir un meilleur suivi à tout point de vue,
par un professionnel du secteur.

La proposition offre des prestations de gestion
identiques à celles du chalet, à savoir :

- Paiement des factures, des charges, de la
taxe foncière et suivi des contrats
d'entretien,
- Régularisation des charges sur le locataire,
- Suivi du bail (si nécessaire, l'agence rédigera
un nouveau bail en tenant compte des
travaux récemment effectués), revalorisation
annuelle du loyer,
- Envoi d'un avis d'échéance au locataire,
- Gestion de l'ensemble des problèmes
pouvant survenir pendant la durée du bail
(sinistres, impayés, adjonction ou
suppression d'un locataire).

Cette prestation représente 6% du montant HT
du loyer, soit 43€ HT mensuel. *Adopté à
l'unanimité*

Désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole du Centre de Gestion de l'Isère.

Monsieur le Maire explique que le CDG38 est un
établissement public administratif, dirigé par des
élus des collectivités, au service de tous les
employeurs territoriaux de l'Isère.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien,
dans leurs responsabilités d'employeur. Les
collectivités de moins de 350 agents sont
affiliées obligatoirement au CDG38. Par courrier
du Président du CDG 38, le conseil est informé
de la demande de désaffiliation de la Métropole,
à effet du 1^{er} Janvier 2016. Vu le courrier du 26
Mai 2015 du président du CDG38 sollicitant l'avis
du conseil sur la désaffiliation de Grenoble Alpes
Métropole au 01/01/2016.

*Le Conseil Municipal décide d'approuver cette
demande de désaffiliation à l'unanimité des voix.*

Location de la salle des jeunes pour l'implantation d'une micro crèche – accord de principe.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet micro-crèche porté par un particulier qui répondrait au problème de garde d'enfants sur la commune. Il rappelle qu'à ce jour, une nouvelle nourrice agréée va pouvoir répondre à ce besoin, mais de façon insuffisante. Il ajoute que c'est la seule nourrice en activité actuellement.

C'est pourquoi, après plusieurs rencontres avec ce particulier, il propose de mettre en location la salle des jeunes dans le cadre de la mise en place de ce projet micro crèche.

La location de cet équipement communal pourrait être prévue pour une durée de dix ans, révisable au bout de deux ans de loyers.

Il précise en outre que cette micro-crèche pourra accueillir une dizaine d'enfants.

Remarques :

- être vigilant sur la rédaction du bail,
- vérifier la compatibilité avec les dispositions du PLU de la commune,
- quel loyer pendant les travaux de mise aux normes ?
- Faut-il prévoir un loyer progressif comme dans le cadre d'une pépinière d'activités ?

Monsieur le Maire propose par conséquent d'approuver le principe de location de la salle des jeunes dans le cadre de la réalisation de cette micro-crèche.

Adopté à 9 voix pour, 4 voix contre et une abstention ce projet de micro crèche.

Choix de l'entreprise pour les travaux de l'Église.

M. Jean-Luc DELPHIN explique que dans le cadre des travaux de l'église, il est prévu : la réfection de la couverture de la sacristie et le remplacement des chéneaux. À cet effet, quatre entreprises ont été consultées et ont répondu :

	Couverture	Chéneaux 1	Chéneaux 2	TOTAL HT	TTC
CHARPENTERIE DE LA SURE	6804.50€	4102€	2040€	12946.50€	15535.80€
SARL D et B Charpente	7096.96€	5680.72€	3165.58€	16043.26€	19251.12€
BARBIER & PIOT	7858.33€	8196.20€	4749.80€	20804.33€	24965.20€
SARL BOSCOPI	8164.10€				

L'entreprise *CHARPENTERIE DE LA SURE* est retenue pour un montant de **15535.80€ TTC**.

Adopté à l'unanimité des voix (Mr Gauthier FOURNEL ne prend pas part au vote)

Questions diverses

Ménage des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose un audit pour le ménage des bâtiments qui porterait sur les points suivants :

- produits : utilisation et besoins,
- temps d'intervention par bâtiment,
- besoins,
- micro formation du personnel,

La première phase consisterait en un diagnostic technique : devis de la société ALYO de 1368€ TTC. M. GRATIER (Sté DIFCO) qui fournit à la commune les produits ménagers propose de le faire gracieusement. Une demande de prestation équivalente sera donc faite à cette société. Il sera également demandé à la société ALYO de réviser sa proposition en déduisant de leur devis la salle des jeunes. Monsieur Bruno VARALE propose de reprendre contact avec Mme RISSER pour les peintures des murs la MTL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Finances

Décision modificative n° 1

Mouvement de crédits entre opérations d'investissement afin de financer les travaux suivants:

- réaménagement d'une salle de classe, - travaux supplémentaires sacristie,- grillage de la cour de l'école ; en fonctionnement, il s'agit d'une régularisation d'écritures entre sections. *Adopté à l'unanimité.*

Affaires générales

Schéma d'accessibilité des Transports du Pays Voironnais : validation des points d'arrêt prioritaires

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Pays Voironnais est en phase de rédaction de son Schéma d'Accessibilité Programmé des Transports.

A cet effet, il est demandé aux communes membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de rendre un avis sur la liste des arrêts prioritaires du Pays Voironnais devant être aménagés d'ici 2018.

Pour information, ces points d'arrêts répondent aux critères des arrêts prioritaires à mettre en accessibilité, tels que définis par les règlements d'octobre 2014. 26 arrêts ne pourront techniquement être rendus accessibles compte tenu des pentes constatées (notion d'ITA : impossibilité technique avérée d'aménager). Le futur Schéma d'Accessibilité des Transports fera l'objet de présentations à l'automne 2015 en conseil communautaire privé et en séance publique. *Adopté à l'unanimité.*

Autorisation de déposer les Agendas d'Accessibilité Programmée auprès de la Préfecture de l'Isère :

Monsieur le Maire rappelle que les agendas d'accessibilité programmée relatifs aux bâtiments communaux ont été réalisés par un prestataire : la société ALPES CONTROLES à Grenoble.

Ils concernent l'ensemble de nos bâtiments communaux répertoriés comme étant des Établissements Recevant du Public. Afin de pouvoir les transmettre en préfecture, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer ces ADAPS. *Adopté à l'unanimité.*

Indemnité de frais de téléphone agent technique communal :

Monsieur le Maire explique que l'agent technique est amené à devoir utiliser un téléphone portable pour ses besoins professionnels du fait de ses déplacements quotidiens sur le territoire de la commune et en extérieur. A cet effet, il est proposé de prendre en charge les frais de forfait à hauteur de 25 euros TTC mensuels à titre de régularisation. Les modalités financières de la ligne téléphonique de l'agent communal seront réétudiées. *Adopté à l'unanimité*

Affaires scolaires et périscolaires

Convention de participation aux frais de scolarité avec la commune de Saint Julien de Ratz :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la convention concernant la participation financière aux frais de scolarité pour certains enfants de SAINT JULIEN DE RATZ scolarisés sur la commune de Pommiers la Placette pour l'année 2014-2015. Conformément à cette convention, il est établi que les frais s'élèvent à 4485 euros et correspondent à un montant de 345 euros par élève, pour un total de 13 élèves. Il propose aux membres du conseil municipal de l'approuver. *Adopté à l'unanimité*

Convention de participation aux frais de scolarité avec la commune de La Buisse :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la convention concernant la participation financière aux frais de scolarité pour certains enfants de la commune de LA BUISSE scolarisés sur la commune de Pommiers la Placette pour l'année 2014-2015. Conformément à cette convention, il est établi que les frais s'élèvent à **350 euros** par élève et correspondent à un montant total de **1400 euros** pour un total de 4 élèves. Il propose aux membres du conseil municipal de l'approuver. *Adopté à l'unanimité*

Accord de principe sur la mise à disposition de personnel par l'association Sports et Loisirs auprès du service de APE 2015-2016:

Monsieur Bruno VARALE explique que les ateliers périscolaires fonctionnent aujourd'hui avec trois personnes. Il convient donc de compléter l'équipe par une personne supplémentaire afin d'assurer le bon fonctionnement auprès de tous les enfants de l'école comme cela a été le cas l'an passé. Cette année, la mise en place d'une activité sportive est très sollicitée et il propose que le comité sports et loisirs (le CoCo) qui emploie une personne pour ses propres activités sportives mette cette personne à disposition de la commune. Ainsi, les ateliers périscolaires au niveau sportif seraient assurés par le biais de cette mise à disposition ce qui permettrait également de ne pas créer de poste supplémentaire au sein de la collectivité. La mise à disposition serait d'une heure par semaine à partir de 1^{er} octobre 2015. Le coût horaire de mise à disposition est de 27€ de l'heure. *Adopté à 12 voix pour et une abstention*

Demande d'agrément pour la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Modalités (information)

Pour la mise en place de cet ALSH, il est nécessaire d'avoir un BAFA et un BAFD afin d'obtenir la subvention CAF (estimation à 2000€/an). Il sera également nécessaire d'avoir une visite de la PMI (Protection maternelle et infantile) afin d'obtenir l'homologation des locaux. Deux personnes, agent de la commune sont actuellement inscrites pour passer ces diplômes.

Planning prévisionnel de facturation aux familles (Cantine, Garderie, APE) 2015/2016

MOIS	PRESTATIONS	DATE DE TRANSMISSION DU BORDEREAU A LA TRESORERIE	DATE (indicative) DE FACTURATION DES FAMILLES PAR LA TRESORERIE
sept-15	CANTINE/GARDERIE/APE (5 à 7/2015)	12/10/2015	26/10/2015
oct-15	CANTINE/GARDERIE/APE	16/11/2015	30/11/2015
nov-15	CANTINE/GARDERIE	14/12/2015	30/12/2015
déc-15	CANTINE/GARDERIE/APE (9 à 12/2015)	11/01/2016	25/01/2016
janv-16	CANTINE/GARDERIE	15/02/2016	29/02/2016
févr-16	CANTINE/GARDERIE	14/03/2016	28/03/2016
mars-16	CANTINE/GARDERIE/APE	11/04/2016	25/04/2016
avr-16	CANTINE/GARDERIE/APE (1 à 4/2016)	16/05/2016	30/05/2016
mai-16	CANTINE/GARDERIE	13/06/2016	27/06/2016
juin-16	CANTINE/GARDERIE/APE (5 à 7/2016)	11/07/2016	25/07/2016

Travaux Bâtiments

Réhabilitation d'une salle de classe pour une utilisation polyvalente (à la place de la salle des jeunes).

Proposition d'honoraires d'architecte :

Dans le cadre d'un possible réaménagement d'une salle de l'école (salle de garderie) pour une utilisation polyvalente en remplacement de la salle des jeunes, Monsieur Jean-Luc DELPHIN propose un devis d'honoraire d'architecte qu'il soumet aux membres du conseil municipal.

Ce devis inclut : des relevés sur site et mise au propre (500€HT, soit 600€TT)

- Une étude préalable (1000€ HT, soit 1200€TTC),
 - Le dépôt d'une autorisation de travaux au titre des ERP (Établissement Recevant du Public), (1500€HT, soit 1800€TTC). Soit un total de 3000€HT, 3600€TTC.
 - Pour le dépôt de l'autorisation de travaux au titre des ERP, il est proposé de prendre contact avec Mr Marc BOIZARD, chargé d'assister les communes dans ce type de dossier au Pays Voironnais.
- Adopté à 12 voix pour et une abstention.*

Travaux de Voirie

Monsieur Jean-François GENEVE, adjoint chargé de la voirie, fait la présentation des travaux de voirie qui seront réalisés cette année. Deux devis sont présentés au conseil municipal :

	TP CENDRE € HT	TP GENEVE €HT
Travaux Buissert une rigole	3200	1250
Variante au Buissert	1700	1450
Les Trois Fontaines enrochement	1200	850
Les Trois Fontaines rigole béton	1650	850
Prix à la journée curage rigole	530	550

Après analyse, le conseil municipal retient les propositions suivantes :

1/Entreprise TP CENDRE : deux journées curage rigole pour un montant de 530€HT (soit 1060€HT pour deux journées)

2/Entreprise TP GENEVE : travaux rigole au Buissert pour un montant de 1250€ HT, travaux aux Trois Fontaines (enrochement et rigole béton) pour un montant de 850€HT pour chacun des deux chantiers.

La variante au Buissert n'est pas retenue.

(Adopté à 12 voix et une abstention .Mme Anne-Marie GENEVE ne prend pas part au vote)

INFORMATION MAIRIE

Merci pour les abeilles !



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s). Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS

Le Pays voironnais et les déplacements : Nouveauté concernant la gare routière de Voiron. Depuis le 1er septembre, la gare routière devient Agence Mobilité. C'est le lieu d'information unique pour tous les déplacements : marche à pied, vélo, covoiturage, auto-partage, transport en commun. " Découvrez l'Agence Mobilité, l'espace d'information pour tous vos déplacements ,4 Av Frères Tardy Voiron".

La cour de l'école

La réfection s'est achevée pour la rentrée.



LA VIE DU VILLAGE

La St Jean, le 27 juin



La Vogue le 6 septembre



DIVERS

La rentrée scolaire 2015 / 2016

Voici quelques informations qui vous permettront de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Important : le numéro de téléphone de l'école a changé, il faut maintenant composer le 04.76.26.13.98

I - Calendrier scolaire:

Congés scolaires :

Automne du 16.10 , 15h30 au 02.11, 8h30
Noël du 18.12 , 15h30 au 04.01, 8h30
Hiver du 12.02, 15h30 au 29.02, 8h30
Printemps du 8.04, 15h30 au 24.04, 8h30
Sortie des élèves: le 05 juillet 2016 à 15h30.

➤ Le vendredi 6.05 sera vaqué (Pont de l'Ascension).

II - Horaires:

La semaine scolaire s'articule sur 9 ½ journées :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30
- lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h15 à 15h30

Par ailleurs, la mairie propose des activités (APE) tous les soirs de 15h30 à 16h30. Une information municipale vous sera transmise à ce sujet.

III - Effectif:

L'école compte à ce jour 64 élèves répartis comme suit :

PS/MS/GS	28	Enseignants: Nathalie ROCHETTE & A. Laure GARCIA
CP/CE1 /CE2	19	Hélène MARTIN
CE2/CM1/CM2	19	Pierre-Luc MARTINEZ

Martine LAYE est l'assistante maternelle.

Pierre-Luc MARTINEZ est le directeur de l'école. Ne bénéficiant pas d'une décharge de service, il ne peut vous recevoir qu'en dehors des heures de classe. Le rendez-vous pris à l'avance s'avère la formule la plus pratique pour tous.

IV - Sécurité:

Pour la sécurité des enfants et votre tranquillité, nous demandons aux parents de la classe de maternelle de n'emmener leur enfant qu'après en avoir averti la maîtresse. Ceci afin d'éviter qu'un enfant ne sorte seul de l'école.

Un répondeur est à votre disposition pour prévenir l'école, si possible à l'avance, de l'absence éventuelle d'un enfant.

Par respect pour le personnel, soyez ponctuels aux heures de sortie, la maîtresse ne pouvant se libérer tant qu'il reste un enfant dans la classe de maternelle. Après 11h30 ou 15h30, un enfant seul sera pris en charge dans un atelier d'activité

Nous rappelons que l'accès à l'école en voiture n'est pas autorisé aux heures d'entrée et de sortie des classes pour prévenir tout risque d'accident. Pour les mêmes raisons, le Conseil d'école invite les parents à ne pas garer leur véhicule devant le bâtiment de la Mairie.

V - Hygiène et propreté des locaux

Afin de maintenir les locaux propres, nous invitons les parents à munir leurs enfants de chaussons d'intérieur. Le ménage quotidien est assuré par T. Delphin et H. Cendre

VI - Réunion d'information:

Dans chaque classe seront organisées des réunions d'information pour les parents.

Classe 1, le 11.09/ **Classe 2**, le 18.09/ **Classe 3**, le 25.09, à 18h00

VII - Périscolaire:

- **Garderie** : La Mairie organise une garderie le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h15, ainsi que le mercredi de 11h30 à 12h30. Pensez à inscrire l'enfant sur le tableau à l'entrée de l'école ou en début d'année pendant les temps de garderie.
- **Restauration scolaire**: La Mairie organise également un service de restauration scolaire dans la MTL., s'inscrire en Mairie ou à l'adresse mail suivante : cantine.pommiers@gmail.com
- **APE** : Des Activités Péri-Educatives sont proposées par la mairie tous les jours de 15h30 à 16h30. S'inscrire en Mairie.

VIII - Représentants des parents d'élèves : I. Donnier-Valentin, M.L. Jully, C. Lerebourg, F. Guinet et R. Picartont étaient élus représentants des parents d'élèves au Conseil d'école pour l'année 2014/2015. Ils constituent un précieux relais entre l'école et les parents.

Les prochaines élections se dérouleront le 9/10. Les candidats intéressés peuvent déjà se déclarer auprès des élus ou du directeur.

Le premier Conseil d'École se réunira le Vendredi 6 novembre à 18h00.

IX - Assurance scolaire:

Comme chaque année l'école invite les familles à assurer leurs enfants . Cette assurance est obligatoire pour la pratique des activités pédagogiques facultatives. Sont considérées comme facultatives toutes les activités pour lesquelles une participation financière est demandée et/ou dont les horaires dépassent ceux prévus dans le cadre des activités habituelles. Ex. de sorties facultatives: cinéma, pique-nique, classe transplantée ...

Cette assurance doit obligatoirement comporter 2 garanties: Responsabilité civile (dommages causés à un tiers) et Individuelle corporelle Accident (couverture en cas d'accident).

X - Coopérative scolaire:

Les familles sont invitées à verser 10 euros pour 1 enfant ou 8 euros à partir de 2 enfants, afin d'alimenter une caisse coopérative dont la gestion est assurée par chaque classe. Pour mémoire, l'école fournit l'essentiel des fournitures aux enfants en début d'année (cahiers, stylos, livres ...) Le réassort reste à la charge des familles. Cette coopérative permet également le financement d'activités extérieures comme les visites de musée, séances de cinéma et autres spectacles. Nous invitons par ailleurs les parents volontaires à participer à la réunion annuelle de la commission de contrôle des comptes de coopérative qui se tiendra le 21.09 à 17h à l'école.

XI- Effets personnels:

L'équipe invite les familles à vérifier que leurs enfants n'emportent pas d'objets de valeur, de jouets encombrants ou d'objets dangereux, etc.... dans l'enceinte de l'école.

De nombreux vêtements oubliés sont déposés chaque année sous le préau de l'école. Il conviendrait de sensibiliser les enfants à ce problème, pour éviter ce stockage encombrant. Les vêtements étiquetés sont plus facilement retrouvés.

XII - Thème de l'année: " A l'école des Cro-mignons !" De nombreuses activités pédagogiques seront menées autour de ce thème interdisciplinaire de la Préhistoire.

Attention : Dans le cadre de ce projet, nous organisons une journée de visite à l'espace « Caverne du Pont d'Arc » qui présente une reconstitution de la grotte Chauvet, le 11.09.2015. Pour pouvoir participer à cette sortie scolaire, tous les enfants devront être assurés selon les modalités décrites au paragraphe IX, c'est pourquoi nous vous invitons à rapidement remettre l'attestation d'assurance de votre enfant à l'enseignant de sa classe.

XIII – Communication :

Afin de faciliter la communication entre l'école et les familles, nous vous proposons de nous adresser un message électronique simple depuis votre messagerie personnelle, à l'adresse de l'école suivante : ce.0380865J@ac-grenoble.fr

Nous pourrions alors copier votre adresse et ainsi constituer une liste des adresses électroniques des familles. Toutes les informations distribuées aux élèves seront également diffusées par courrier électronique. Vous pourrez également, en retour, utiliser cette messagerie pour communiquer avec l'école.

XV- « Sou les Pommiers »:

« Sou les Pommiers » est le Sou de l'école de Pommiers. C'est une association constituée de bénévoles dont le but est l'organisation d'animations permettant la constitution d'un pécule mis à la disposition de l'école. Ainsi, le Sou participe au financement de fréquentes sorties pédagogiques, de voyages éducatifs, d'activités pédagogiques ou encore de spectacles. Outre l'aspect financier, l'organisation de ces festivités (fête de Noël, concours de belote, kermesse , loto etc...) permet de développer la convivialité et favorise l'intégration des nouvelles familles dans l'école ainsi que dans le village. Régine Guinet en était la présidente et Jérôme Collion, le trésorier, mais ils ont tous deux décidé de mettre un terme à cette activité. Par ailleurs, Laurence Escallier, n'ayant plus d'enfants scolarisés à l'école, a également cessé d'assurer le secrétariat, nous invitons donc le plus grand nombre de volontaires à rejoindre l'équipe afin que perdure cette association précieuse.

Pour contacter l'équipe :Présidente, Régine Guinet 06.20.85.33.22.

Bonne rentrée à tous !!!L'équipe des enseignants

Mouvement à l'école pour la rentrée 2015 / 2016.

Après 38 ans de service à l'éducation nationale dont 20 années à de l'école de Pommiers, section maternelle, madame Brigitte Grévisse a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par madame Nathalie Rochette qui réside à la Buisse et qui assure la classe maternelle les lundis, mardis, quelques mercredis et vendredis. Elle est remplacée le jeudi et quelques mercredis par madame Anne-Laure Garcia qui réside à Miribel les Echelles.

Mesdames Nathalie Rochette et Martine Laye



Inauguration de la cour de l'école par monsieur le maire.

Vendredi 2 octobre, en présence de Julien Polat maire de Voiron, Luc Rémond maire de Voreppe et son 1^{er} adjoint Anne Gérin, de Michel Alex conseiller à St Julien de Ratz, des élus de Pommiers, des institutrices et du directeur et bien sûr les enfants qui ont reçu chacun une part du ruban.

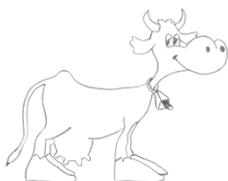


Une nounou à Pommiers la Placette

Madame Corinne FOURNERON 79 Chemin des Charpaines. Agrément Assistante Maternelle pour accueil de deux enfants tout âge et un enfant scolarisé. Maison avec terrain. Présence d'animaux (chien éduqué et chat). 06 87 50 47 87.

La gymnastique : Le 1^{er} cours a eu lieu le 14 septembre.

Tous les lundis à la M.T.L avec de nouveaux horaires : de 18h15 à 19h45. Tarif : 95 €
Pour l'inscription un imprimé à remplir (possibilité en ligne sur le site de Pommiers) et fournir un certificat médical. Contact/ la présidente du CoCo, Laurence Charvier-Dupont 0672785610.



Ferme *La Gourmandière* 1740 route du Pellet St Julien de Ratz 38134.

Visite de notre ferme le samedi 31 octobre

Venez découvrir notre élevage laitier et déguster nos fromages.
Visite guidée ou libre de 10 h à 18h30. Contact 04-76-56-30-98
Animations pour enfants //// traite des vaches laitières à 17h30.

Découvrez l'origine de nos produits locaux à travers cette journée.

Invitation aux habitants de St Julien de Ratz et de Pommiers-la-placette.



Directeur de la publication Jean-Christophe LEVEQUE
Impression : mairie de pommiers la placette / tirage : 260 exemplaires